



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES  
SERVICES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

---

---

Monsieur Laurent HUGHETTO  
Président du Conseil Départemental  
de l'Ardèche

Hôtel du Département  
Quartier La Chaumette  
BP 737-07007 Privas cedex

Privas le 12 Mai 2020

Monsieur Le Président,

Nous avons porté un regard très attentif à votre communication, ainsi qu'à celle présentée par votre administration en ce qui concerne le plan de reprise d'activité et les grands principes du déconfinement.

Votre souhait d'adhésion des partenaires sociaux à vos propositions paraît justifié dans une situation que nous n'avons jamais eu à affronter.

Cependant, si nous partageons bons nombres de vos mesures, nous souhaitons néanmoins vous adresser notre contribution complémentaire pour finaliser le protocole existant.

Ce que nous pouvons mettre en évidence, c'est l'angoisse et la peur qui règnent chez les agents pour cette reprise programmée.

Nous notons que **la règle** du télétravail ou partiel est maintenu pour toutes les missions télétravaillables. **L'exception** étant le présentiel, sous conditions strictes, sur le lieu de travail pour les seules missions non télétravaillables. Nous nous assurerons que cette consigne sera bien appliquée par les responsables hiérarchiques. Sur ce point nous supposons qu'il y a une coquille dans la notice explicative concernant l'âge de 16 ans et non de 14 pour ASA COVID ENFANT.

Pour notre part, le port du masque doit être obligatoire pour tout agent quel que soit le lieu d'exercice de sa fonction et regroupant un minimum de 2 personnes, il pourrait être complété par l'utilisation d'une visière pour certains métiers.

Si le principe général est le nettoyage quotidien des locaux, nous insistons sur une désinfection de tous supports ou matériels utilisés. En ce qui concerne l'ensemble des véhicules et engins, nous considérons que la désinfection doit s'opérer avant et après utilisation, par tout agent. Pour le personnel des routes, il nous semble possible en respectant les gestes barrières que 2 agents puissent utiliser le vestiaire du lieu de travail. ( les agents ne souhaitent pas se changer au domicile par crainte de ramener le virus).

Pour l'heure les masques, gels et gants font défaut dans les collèges, à noter qu'un équipement sécurisé complété par des surblouses pour les personnels évaluateurs autonomie ne serait pas un luxe.

Nous vous soumettons une adaptation d'horaires des agents en fonction des choix de scolarisation ou pas des enfants par rapport aux possibilités des établissements en matière d'accueil.( Cantine, garderie, crèche etc...)

Enfin nous mettons l'accent sur le fait d'encourager les agents à vérifier les critères de vulnérabilité déjà listés pour la santé de tous.

Veillez recevoir, Monsieur le Président l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le bureau  
Le Secrétaire Général FO  
Des Personnels du Département  
De l'Ardèche



Jean-Claude ESCALIER